

en incluant les frais de gestion de 1,50 euro pour le FPS, les services de la Ville ont calculé qu'il fallait fixer ce forfait à 24 euros. « Comme je savais que cela serait mal perçu par les automobilistes havrais, j'ai fait le choix de frapper fort en portant l'amende à 30 € ». Le maire du Havre rappelle l'avoir fait « pour inciter les usagers à régler leur stationnement, parce qu'il est

bien l'entendre que le stationnement n'a pas augmenté. Ce sont des « Fake news », des mensonges éhontés » s'agace Christian Bouchard. « Le code général des collectivités locales fixe le FPS dans ces termes : son montant ne peut être supérieur au montant de la redevance due pour la durée maximale de stationnement prévue. Pour fixer l'amende à 30 €, le maire était obligé d'augmenter le

versees à la Codah, autorité organisatrice de la mobilité comme l'exige la loi. Ces recettes sont intégralement destinées au financement des modes de mobilité douces (transport urbain, pistes cyclables...). « Aucun tarif de stationnement n'a augmenté » martèle Luc Lemonnier. « Le FPS devant correspondre à un tarif maximum (Ndlr : c'est une obligation lé-

liers toutes les demi-heures en zone verte » conclut Luc Lemonnier. Autant d'arguments qu'il devra souvent répéter pour convaincre les Havrais, braqués sur ces 30 € qu'ils ne sont pas près de digérer.

CHRISTOPHE PRETEUX  
c.preteux@presse-normande.com

## La gratuité du péage de l'A29 en question

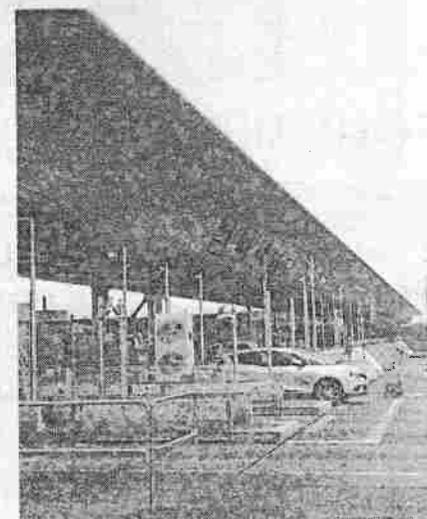
**Jean-Paul Lecoq reste mobilisé pour la gratuité du péage de Saint-Romain-de-Colbosc sur l'A29.**

Selon le député PCF de la 8e circonscription de Seine-Maritime (Le Havre, Harfleur, Gonfreville-l'Orcher, Gainneville), « les péages routiers sont une camisole nuisible pour les gens comme pour l'activité, en particulier dans notre agglomération » a-t-il rappelé en fin de semaine dernière lors de ses vœux. En janvier 2016, il avait saisi le Département de la Seine-Maritime pour l'organisation d'une table ronde avec la SAPN, concessionnaire de l'A29, le Département, la Codah et la ville du Havre. Le département lui avait favorablement répondu

deux mois plus tard. Et depuis, plus rien.

« La section de l'autoroute A29, à partir de sa jonction avec l'A131 en sortie du Havre jusqu'au péage de Saint-Romain-de-Colbosc/Epretot, est sous-utilisée par les automobilistes résidant et travaillant dans la grande agglomération havraise en raison de l'obligation d'acquitter un droit de péage de 1,10 euro totalement disproportionné par rapport aux 8 kilomètres parcourus » plaide Jean-Paul Lecoq, qui reproche au Département « de prendre son temps » pour relancer la SAPN. « Avec la question de l'élargissement de la Codah à la communauté de Caux-Estuaire, la question du péage devient encore plus importante. Il y a là une nouvelle opportunité pour obtenir sa suppres-

sion » ajoute le député du Havre. Interrogé en marge de ses vœux à la presse vendredi dernier, Luc Lemonnier a rappelé que son collègue Alain Bazille, vice-président du Département en charge des Infrastructures suit le dossier. « Va-t-on parvenir à une solution satisfaisante ? Je le souhaite, tout en rappelant que sur le fond, je préfère que ce soit l'usager qui paie et non pas tous les contribuables qui ne l'empruntent pas » plaide le maire du Havre et président de la Codah. Comme tous les élus de la pointe de Caux, il sait cependant que le tronçon du Havre vers Saint-Romain est notoirement sous-utilisé en raison de ce péage.



Passer la barrière de péage de Saint-Romain coûte 1,10 euro

C. P.